

Déroulement et résultats des élections tunisiennes de la Constituante en octobre 2011 dans la circonscription France 1 : contribution au bilan (étude)

Auteur : Mohamed HAMROUNI

Président de l'association MCTF¹

Paris, le 8 janvier 2012

Sommaire :

- 1) Mise en place de l'Instance Régionale Indépendante pour les Élections (IRIE) France 1
- 2) Le fonctionnement de l'IRIE
- 3) Le corps électoral de la circonscription France 1
- 4) Le processus d'inscription dans la circonscription
- 5) Le processus de vote
- 6) Les résultats du vote en France 1
- 7) Synthèse des principaux résultats et de l'analyse des élections et de leur processus dans la circonscription France 1
- 8) Quelques remarques et suggestions, en guise de conclusion

Au moment où plusieurs acteurs de la scène politique tunisienne suggèrent de pérenniser une autorité indépendante d'organisation des élections, il importe de tirer des leçons de la façon dont se sont déroulées les élections en 2011. Voici mes constats et remarques sur les élections de la circonscription France 1, ceci à partir de ma participation au processus en tant que bénévole impliqué dans divers activités².

Je les publie en souhaitant que des équipes de chercheurs rassemblent les données et connaissances produites sur les élections tunisiennes, les rapprochent et fournissent des éclairages de nature à permettre aux citoyens de comprendre le vote, ses facteurs, les conditions d'une ample participation citoyenne et d'une meilleure organisation du processus électoral. Des recherches qui supposent compétences multidisciplinaires mais également indépendance vis-à-vis des parties prenantes que sont les organismes et personnes engagés dans le processus électoral, les candidats et leurs groupes d'appartenance.

1) Mise en place de l'Instance Régionale Indépendante pour les Élections (IRIE) France 1

Rappelons que l'IRIE est l'organe indépendant chargé d'organiser et de superviser le déroulement du processus électoral dans son ensemble à l'échelle d'une circonscription électorale. Chacune de ces instances régionales est composée de 14 membres indépendants qui ont été nommés par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) basée à Tunis.

La désignation des membres de l'IRIE France 1 par l'ISIE est loin d'avoir été transparente. Des candidatures à l'IRIE ont été écartées sans justification de leur rejet. Les conditions de candidature, pourtant définies par l'ISIE elle-même, n'ont pas toujours été respectées : indépendance politique, disponibilité entière et besoins de profils particuliers (juridique, informatique,...).

Le traitement des élections à l'étranger a été tardif (installation tardive des IRIE à l'étranger) et ne tenait pas compte des spécificités de cet électorat (grande dispersion géographique des électeurs, moyens d'information spécifiques). Les règles d'inscription définies par l'ISIE n'ont pas cessé non plus d'évoluer au cours du processus électoral.

Bien avant la mise en place des IRIE à l'étranger, le processus d'inscription a été pris en charge par des bénévoles sous l'impulsion de mouvements citoyens. Il est à noter que l'attitude de la société civile et du mouvement associatif a été diverse. Elle dépendait notamment de la position passée de ses différentes composantes vis-à-vis du régime déchu (de l'opposition à la complicité) et de leur défiance vis-à-vis des partis politiques tunisiens. Cela explique en grande partie la prolifération de « petites » listes de candidats mais aussi le manque d'implication de

¹ MCTF : Mouvement Citoyen des Tunisiens en France. Mail : contact.mctf@gmail.com

Page facebook : <http://www.facebook.com/mctf.tn>

² J'ai en effet participé aux activités d'inscription et de communication. J'ai été membre de la Commission informatique de l'IRIE et ai présidé le Bureau de vote Paris 11e et contribué à la consolidation des résultats du vote de la circonscription France 1.

la société civile dans l'organisation du processus électoral lui-même en dehors de quelques individualités qui ont fait le choix de s'engager pour la réussite du premier processus démocratique d'élection tunisienne indépendamment du résultat final.

2) Le fonctionnement de l'IRIE

Le présent document ne vise pas à critiquer les membres de l'IRIE France 1 et leur engagement, mais à noter les faiblesses de l'organisation du processus électoral afin de l'améliorer dans l'avenir :

- La liste des membres de l'IRIE n'a pas été publiée dès leur désignation (flottements sur sa composition),
- L'IRIE ne s'est pas appuyée sur les associations tunisiennes à l'étranger pour organiser le processus électoral (inscription, information, tenue de bureaux de vote),
- Les commissions techniques (informatique, logistique, communication...) ont été mises en place tardivement,
- La liste des bureaux de vote a été fixée tardivement,
- La centralisation de l'IRIE au consulat de Paris avec juste deux membres détachés à Pantin et à Strasbourg a généré des fonctionnements hétérogènes (d'où l'utilisation de versions différentes des procès-verbaux dans les bureaux de vote, par exemple),
- L'absence de formation spécifique des présidents de bureau de vote et une formation insuffisante des assesseurs se sont traduites par une interprétation variée de l'utilisation des listes électorales et du remplissage des procès verbaux des résultats des élections dans les bureaux de vote,
- La désignation des membres de bureaux de vote est sujette à caution avec la mise à l'écart de certaines candidatures et la difficulté à s'assurer de la neutralité politique de certains candidats. Plusieurs bénévoles ont ainsi caché leur appartenance politique profitant de la clandestinité passée de leurs partis.

Remarque : Le principe de la mise à l'écart des « encartés » a été retenu pour l'organisation de ces élections de 2011. Peut-être pourrait on, à l'avenir, obtenir une organisation plus transparente si, à l'inverse, on confiait aux partis la responsabilité de désigner des militants aptes à assumer les tâches relevant de l'élection. Il s'agit en somme de favoriser un contrôle réciproque entre partis. A noter que pareille disposition est prise dans des pays démocratiques.

3) Le corps électoral de la circonscription France 1

La circonscription France 1 regroupe les Tunisiens vivant en France dans les départements dépendant des consulats de Paris, Pantin et Strasbourg. Elle s'étend sur 49 départements du Nord de la France (tandis que l'IRIE France 2 couvre le reste de l'hexagone). Il est difficile d'en estimer l'effectif à cause de la variété qui les caractérise : immigrés³, bi-nationaux⁴, tunisiens nés en France, sans-papiers...

Consulats	Départements français couverts	Observations (d'après données consulaires)
Le Consulat de Paris couvre 35 Départements	Aisne (02), Ardennes (08), Aube (10), Calvados (14), Cher (18), Côtes d'Armor (22), Eure (27), Eure et Loir (28), Finistère (29), Ile et Vilaine (35), Indre (36), Indre et Loire (37), Loir et Cher (41), Loire Atlantique (44), Loiret (45), Maine et Loire (49), Manche (50), Marne (51), Haute Marne (52), Mayenne (53), Morbihan (56), Nord (59), Oise (60), Orne (61), Pas de Calais (62), Sarthe (72), Paris (75), Seine Maritime (76), Deux Sèvres (79), Somme (80), Vendée (85), Vienne (86), Yonne (89), Essonne (91), Val de Marne (94)	190 900 ressortissants tunisiens y résident. On compte 62,32% d'hommes et 37,68% de femmes.
Le Consulat de Pantin couvre 5 Départements :	Seine et Marne (77), Yvelines (78), Hauts de Seine (92), Seine Saint-Denis (93), Val d'Oise (95)	108 774 ressortissants tunisiens y résident. On compte 62,74% d'hommes et 33,18% de femmes.
Le Consulat de Strasbourg	Doubs (25), Meurthe et Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Haute-Saône (70), Vosges (88),	19 250 ressortissants tunisiens y résident. On compte 60% d'hommes

³ Immigré : La définition d'un immigré a été établie par le Haut Conseil à l'intégration en France (HCI) en 1992. L'immigré est une personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit actuellement en France. L'immigré peut devenir Français ou rester étranger en fonction de ses aspirations et des possibilités qui lui sont offertes par le droit de la nationalité française.

⁴ Bi-national : Personne possédant les 2 nationalités tunisienne et française. Elle peut être née en France, en Tunisie ou dans un autre pays.

couvre 9 Départements :	Territoire de Belfort (90)	et 40% de femmes.
-------------------------	----------------------------	-------------------

A noter que ces trois zones diffèrent sensiblement. Si celle des consulats de Pantin et Strasbourg correspondent à deux territoires relativement ramassés, celui du consulat de Paris traverse la France d'est en ouest et va de la Loire jusqu'au nord de l'hexagone.

Les deux sources de données disponibles sur le corps électoral des tunisiens en France sont à ma connaissance le recensement et les immatriculations dans les consulats. Le Consul général a fourni à l'IRIE France 1 un chiffre de 163 120 tunisiens immatriculés dans les trois consulats de Paris, Pantin et Strasbourg. Ce chiffre est toutefois imprécis. D'une part, il ne prend pas en compte les décès, déménagements ou retours en Tunisie non signalés. D'autre part, une proportion importante des tunisiens n'est pas immatriculée aux consulats, cette opération étant le plus souvent liée à une demande de papiers tunisiens. Par exemple, nombre d'enfants d'immigrés ayant la nationalité française ne seraient pas immatriculés.

Les données consulaires correspondant au dernier recensement concluent par ailleurs au chiffre de 320 000 tunisiens résidant dans la circonscription France 1 (source : site web de l'ambassade de Tunisie en France : <http://ambassade-tunisie.fr/> en date du 8/1/2012).

Partant de cette base consulaire du recensement, j'estime l'effectif du corps électoral à environ 225 000 tunisiens en écartant la part des jeunes qui ne sont pas en âge de voter.

4) Le processus d'inscription dans la circonscription

Les bénévoles n'ont pas attendu la désignation de l'IRIE pour assurer le processus d'inscription de nos compatriotes et pour pallier les défaillances des autorités consulaires qui devaient en organiser le processus. Le processus a cependant pâti d'un manque d'information, de règles différentes suivant les consulats et de changement de support de l'inscription.

Les modalités d'inscription ont varié dans le temps. On est passé du remplissage de formulaire papier, à une saisie dans des bases de données locales, puis à une inscription directement sur le système d'inscription national. Au début du processus d'inscription, on exigeait le déplacement de la personne elle-même, puis d'un proche et on a fini par accepter une inscription par message mail à l'IRIE pour pallier l'éloignement géographique ou la disparition d'inscriptions antérieures. Si ces modifications des modalités d'inscription peuvent apparaître facilitatrices pour les citoyens, elles étaient aussi susceptibles d'engendrer chez eux une perte de confiance dans la rigueur du processus.

L'information selon laquelle « tout tunisien peut voter dès l'instant qu'il est sur les listes consulaires grâce à une inscription automatique » a freiné le processus d'inscription volontaire. La difficulté d'assurer ce « processus automatique » à partir de données consulaires incomplètes est toutefois très vite apparue : absence de fichier informatisé dans certains consulats (Pantin), manque d'informations (telles que les dates de décès ou de départ de la circonscription).

A la demande de la Commission informatique, l'IRIE a obtenu une extraction du fichier Passeports par lieu d'émission qui lui a permis de construire le registre des inscriptions automatiques et donc de pallier les carences des fichiers consulaires. La commission informatique a pu ainsi affecter nos compatriotes à l'un des 68 bureaux de vote le plus proche de leur résidence et rapprocher inscriptions volontaires et inscriptions automatiques afin d'éliminer les doublons d'inscriptions dans la circonscription France 1 et de mettre en place une application en-ligne renseignant les électeurs sur leurs bureaux de vote.

Il convient de souligner que des opérations d'inscriptions automatiques en circonscription France 2 (sud) ont eu pour conséquence d'écraser des inscriptions volontaires préalablement réalisées en France 1 d'électeurs ayant récemment déménagés vers le nord de la France. L'impossibilité technique de repérer les cas et de rétablir le bon lieu d'inscription a nécessité l'usage des registres complémentaires lors du vote.

Nombre d'inscrits sur les listes électorales	167 980
<i>dont nombre d'inscrits volontaires</i>	58 274
<i>dont nombre d'inscrits automatiques</i>	109 706
Nombre d'inscrits sur les registres complémentaires pendant le vote	27 321
Nombre total d'électeurs inscrits sur les registres	195 301

Sans prise en compte d'éventuels doublons entre listes électorales, le taux d'inscription sur les 3 registres par rapport au corps électoral (estimé à 225 000 ressortissants tunisiens, voir plus haut) dépasse les 95% (195 301 / 225 000). Ramené aux seules inscriptions volontaires, il n'est toutefois que de 26,5% (58 274/225 000).

Ce faible taux d'inscriptions volontaires s'explique par l'absence de campagne d'information sur l'inscription volontaire en France, la démobilisation des tunisiens liée à l'inscription automatique, le faible intérêt porté par certaines catégories à ces élections et aux difficultés rencontrées pour s'inscrire (éloignement des bureaux d'inscription dus à l'étendue du territoire couvert par le consulat de Paris : voir plus haut).

5) Le processus de vote

Tous ceux qui ont tenu des bureaux de vote (dont moi-même) ont été sensibles à la joie manifestée par nos compatriotes venus voter dans de longues files d'attente pendant les trois jours. Pourtant, ces citoyens avaient rencontré des difficultés à déterminer leur bureau de vote ou dans les moyens d'y accéder. Ils étaient confrontés à des bulletins à la Prévert avec 47 listes dont ils ne connaissaient pas la plupart des candidats.

Tous les acteurs membres de l'IRIE, bénévoles, observateurs et autorités accueillantes ont assuré le bon déroulement du vote. Il convient de saluer cet engagement.

Plusieurs paramètres ont notablement pesé sur le déroulement du vote.

La durée du vote de trois jours (les jeudi, vendredi et samedi) a ainsi amené son lot de problèmes techniques de sécurisation des urnes, qui ont été difficiles à résoudre dans certains bureaux de vote... L'encre indélébile ne l'était pas pendant trois jours ! A noter que des électeurs qui entendaient abondamment parler de la date du 23 octobre comme date du scrutin, ont cru que cette seule date était aussi valable en France.

La multiplicité des listes électorales a compliqué le travail des présidents et assesseurs des bureaux de vote les amenant à vérifier le nom de l'électeur dans plusieurs listes électorales (volontaires, automatiques) puis à le saisir éventuellement dans une liste complémentaire. Ces listes complémentaires, qui ont pallié les carences du processus d'inscription et potentiellement permis à tous les tunisiens de voter, ont aussi été génératrices de doublons faussant le calcul des taux de participation. Il était prévu, qu'à l'issue du vote, la commission informatique rapprocherait les différentes listes électorales (volontaires, automatiques et complémentaires) afin de s'assurer de l'absence de fraude électorale. Il est à noter que ce rapprochement n'a pas eu lieu.

A l'issue du vote, on a pu constater que les trois registres d'inscription des électeurs comptaient au total 195 301 noms répartis de la façon suivante : 30% sont des électeurs inscrits volontairement, 56% correspondent à des inscriptions automatiques et 14% à des inscriptions complémentaires effectuées lors du vote.

6) Les résultats du vote en France 1

Tous, nous garderons en mémoire la nuit blanche du 22 au 23 octobre passée à dépouiller les votes et à recevoir les émissaires des bureaux de vote de toute la moitié nord de la France rapportant les résultats au Consulat général de Paris.

Avant de détailler les résultats, je tiens à dire la colère que j'ai ressentie face à deux fausses informations (manipulations ?) communiquées au moment de la proclamation des résultats de la circonscription France 1. Ces deux fausses informations étaient 90% de participation et 45,8% de voix pour le parti en tête.

S'agissant de la participation, le taux n'était en fait que de 35% (63 439 / 195 301) pour les trois modes d'inscription pris ensemble. Le faux résultat en voix du parti en tête communiqué est resté affiché sur les sites web de l'ISIE et de la TAP pendant une dizaine de jours, nourrissant des analyses erronées. Le vrai taux était sensiblement différent : 33,72%, soit 12% de moins que le nombre annoncé. Le président de l'IRIE a demandé à l'ISIE de diligenter une enquête sur l'origine de l'information, laquelle reste sans suite jusqu'à aujourd'hui.

Les candidats à l'élection dans la circonscription de France1 :

- 47 listes étaient candidates parmi lesquelles 17 partis, 29 listes indépendantes et 1 coalition,
- chaque liste a présenté 5 candidats pour les cinq sièges en compétition,
- 235 candidats : 133 hommes (dont 39 têtes de listes), 102 femmes (dont 8 têtes de listes)

Comme indiqué plus haut, trois types de listes électorales ont été utilisés dans les bureaux de vote : inscrits

volontaires, inscrits automatiques à partir des données consulaires, et registres complémentaires pour les inscriptions au moment du vote.

J'émet l'hypothèse que la confection du bulletin (zone à cocher à gauche de l'intitulé de la liste) a induit en erreur certains électeurs. Plusieurs observateurs ont également fait remonter des tentatives d'influencer les électeurs dans les files d'attente des bureaux de vote sous le prétexte de leur expliquer la façon de cocher le résultat (...vers la bonne liste !).

La participation au vote :

Nombre total d'électeurs inscrits sur les registres volontaires, automatiques et complémentaires (A)	195 301
Nombre d'électeurs ayant voté (B)	68 439
<i>dont bulletins blancs</i>	397
<i>dont bulletins nuls</i>	802
<i>dont suffrages valablement exprimés</i>	67 240
Pourcentage de participation au vote (B/A)	35,04%

Le pourcentage de participation au vote est de 35,04% en le calculant sur la base du total des trois registres (195 301) et de 31% sur la base du corps électoral (225 000).

On peut donc conclure que seul le tiers des tunisiens vivants dans la circonscription France 1 et en âge de voter a participé au vote.

Les résultats du vote des 5 listes des candidats les mieux placées :

Numéro liste	Intitulé de la liste candidate	Nombre de voix	% des voix exprimés	Nombre de Sièges
32	Ennahdha	22 672	33,72%	2
21	Congrès Pour la République (CPR)	8 445	12,56%	1
42	Ettakatol	7 571	11,26%	1
1	Pôle démocratique moderniste (PDM)	5 555	8,26%	1
38	Part Démocrate Progressiste (PDP)	5 191	7,72%	
Total sièges :				5

Légende : les 4 listes mentionnées en rouge sont celles qui ont obtenu au moins un élu.

Cinq listes de candidats ont concentré les 2/3 des voix exprimées et 42 listes ont obtenu le tiers restant avec des scores inférieurs à 4%. Parmi ces 42 listes, 36 listes ont obtenu un pourcentage inférieur à 1%.

Rappelons qu'un tunisien sur quatre en âge de voter s'est inscrit volontairement (26,5%) et un tunisien sur trois en âge de voter a participé au vote (31,1%). Partant de ces proportions et des 22 672 voix obtenues par Ennahdha, **on peut estimer que ce parti a obtenu le vote d'un tunisien sur 10 en âge de voter dans la circonscription France 1 et le vote d'un sur trois ayant participé au vote.**

Répartition géographique des voix en France 1 :

J'ai regroupé dans le tableau ci-dessous les résultats des bureaux de vote situés dans 4 zones de la circonscription France 1 (Paris, Petite couronne, Grande couronne et Province).

Listes candidates		Paris		Petite couronne IDF ⁵		Grande couronne IdF ⁶		Province France 1		TOTAL	
N°	Nom	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
32	Ennahdha	4 329	24,44%	9 334	40,57%	4 549	37,91%	4 460	30,71%	22 672	33,72%
21	Congrès Pour la République (CPR)	2 332	13,17%	2 779	12,08%	1 391	11,59%	1 943	13,38%	8 445	12,56%
42	Ettakatol	2 755	15,55%	2 283	9,92%	1 052	8,77%	1 481	10,20%	7 571	11,26%

⁵ Petite couronne d'Île de France (IdF) : regroupe les départements des Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94)

⁶ Grande couronne d'Île de France (IdF) : regroupe la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95)

1	Pôle démocratique moderniste (PDM)	2 659	15,01%	1 446	6,29%	639	5,33%	811	5,59%	5 555	8,26%
38	Part Démocrate Progressiste (PDP)	1 630	9,20%	1 568	6,82%	1 023	8,53%	970	6,68%	5 191	7,72%
40	Al Aridha populaire	303	1,71%	803	3,49%	676	5,63%	870	5,99%	2 652	3,94%
20	L'alternative révolutionnaire	424	2,39%	716	3,11%	248	2,07%	428	2,95%	1 816	2,70%
23	Afek Tounes	542	3,06%	430	1,87%	169	1,41%	230	1,58%	1 371	2,04%
13	La voix du tunisien, résident en France	147		217		119		248	1,71%	731	1,09%
39	Doustourna	339	1,91%	218		68		103		728	1,08%
8	Tariq Essalama	151		274	1,19%	137	1,14%	110		672	1,00%
6	Liste des associatifs de l'immigration tunisienne	73		119		66		342	2,36%	600	0,89%
41	Parti du Travail Tunisien (PTT)	139		187		116		145	1,00%	587	0,87%
28	Avec le Mouvement Démocrate et l'Égalité	88		159		99		186	1,28%	532	0,79%

Légende : Les résultats en voix correspondent aux voix exprimées.
Les cases bleues correspondent aux taux supérieurs à 4% et les cases jaunes à ceux inférieurs à 4%.
Les 4 listes mentionnées en rouge sont celles qui ont obtenu au moins un élu.

Analyse du tableau et observations complémentaires sur les résultats obtenus par les listes candidates :

- Ennahdha obtient son meilleur score dans la petite couronne de l'Île de France (40,57%) et seulement 24,44% à Paris. Son score le plus haut par bureau de vote dépasse les 50% à Meaux (50,25%) et le plus bas est de 17,43% à St-Etienne Les Remiremont.
- Les résultats du CPR sont relativement homogènes. Ses scores extrêmes par bureaux de vote sont de 22,65% au Mans et de 4,57% à Melun.
- Ettakatol atteint 15,55% à Paris. Ses scores extrêmes par bureau de vote sont de 17,76% à Amiens et de 2,92% à Epinal.
- Le PDM dépasse lui aussi les 15% à Paris mais ses scores sont plus bas ailleurs (entre 5,6% et 6,3%). Ses scores extrêmes par bureau de vote sont de 17,69% à « Paris 3 » et de 0,49 à Auxerre à Amiens.
- Le PDP a son meilleur score à Paris (9,20%). Ses scores extrêmes par bureaux de vote sont de 15,61% à Auxerre 3 et de 2,44% à Angers.
- Al Aridha frôle les 6% de voix en Province, suscitant ainsi une relative surprise.
- La « Liste des associatifs de l'immigration tunisienne » atteint son meilleur score avec 21,62% à Angers et 16,83% à Le Mans
- « La voix du tunisien, résidant en France » obtient son meilleur Score à Caen avec 8,75%
- Doustourna atteint son meilleur score au bureau de vote n° 3 à Paris avec 2,58%. Afek Tounes y obtient également son meilleur score (4,36%)
- Tariq Essalama atteint son meilleur score à Massy avec 2,74%
- Le Parti du Travail Tunisien a son meilleur score à Compiègne avec 3,38%
- « Avec le Mouvement Démocrate et l'Égalité » a obtenu son meilleur score à Epinal avec 5,84% des voix exprimés.

7) Synthèse des principaux résultats et de l'analyse des élections et de leur processus dans la circonscription France 1

La circonscription France 1 regroupe les Tunisiens vivant en France dans les départements dépendant des consulats de Paris, Pantin et Strasbourg, des zones dont l'étendue diffère considérablement et où la densité des tunisiens varie de façon significative. Les données consulaires indiquent 320 000 tunisiens résidant dans cette circonscription, le nombre paraissant sous-estimé.

J'estime l'effectif du corps électoral à environ 225 000 tunisiens. Ce corps électoral inclut des immigrés, des bi-nationaux, des tunisiens nés en France, des sans-papiers. Les électeurs, soit se sont inscrits volontairement, soit l'ont été de façon « automatique », soit ont été inscrits au moment de leur vote, d'où les trois registres d'inscription. Sous réserve d'éventuels doublons entre ces 3 types de listes électorales, le taux d'inscription sur les 3 registres d'inscription pris ensemble dépasse 95% du corps électoral mais ramené aux seules inscriptions volontaires, il n'a atteint que 26,5% en France 1, soit un tunisien en âge de voter sur 4.

Si les listes complémentaires ont pallié des carences du processus d'inscription, elles ont généré des doublons faussant le calcul des taux de participation. La part de 14% que représentent les inscriptions complémentaires en France 1 ne saurait permettre de négliger leur impact éventuel sur la qualité du processus électoral. Elles ont en effet aussi pu faciliter « d'anciennes pratiques » dont l'absence n'a pas été vérifiée, faute de rapprochement effectué entre types de listes électorales en France 1.

Le vote et ses résultats : rappelons qu'en France, le vote a duré trois jours, durée qui a amené son lot de problèmes (sécurisation des urnes, prise de congés par les bénévoles...). Les électeurs de la circonscription avaient le choix (vertigineux...) entre 47 listes parmi lesquelles celles de 17 partis, 29 listes indépendantes et 1 coalition, chaque liste comptant 5 candidats. Soit au total 235 candidats, dont la plupart étaient inconnus des électeurs : 133 hommes (dont 39 têtes de listes), 102 femmes (dont 8 têtes de listes).

Un tunisien sur trois, à peine, a participé au vote (31,1%). S'agissant des résultats des votes exprimés, cinq listes de candidats ont concentré les 2/3 des voix et 42 listes ont obtenu le tiers restant avec des scores inférieurs à 4%. Parmi ces 42 listes, 36 listes ont obtenu un pourcentage inférieur à 1%. Ennahdha, liste qui a eu le meilleur score, a obtenu 22 672 voix, soit le vote d'un ressortissant tunisien sur 10 en âge de voter de la circonscription et le vote d'un tunisien sur trois ayant participé au vote dans cette même circonscription. On remarque que certaines listes ont eu des résultats relativement homogènes selon les zones de vote et que certaines listes ont atteint des scores variés selon le lieu, l'écart variant plus ou moins.

8) Quelques remarques et suggestions, en guise de conclusion

La création d'une autorité indépendante d'organisation des élections en 2011 a été amplement saluée et s'avère une bonne initiative. Aidée par la mobilisation d'observateurs, l'ISIE a pu en effet parer aux pratiques massives de manipulation du processus électoral et de ses résultats qui avaient eu cours jusque là sous le régime déchu. L'expérience de ces premières élections « libres » d'octobre 2011 conduit cependant à pointer des défauts d'organisation auxquels il convient à mon avis de remédier.

Mes suggestions concernent notamment la désignation des membres des IRIE, leur formation, le mode d'inscription des électeurs, l'appui sur la société civile tunisienne en France et sur les nouvelles technologies et sur l'organisation spécifique d'élection à l'étranger.

La désignation des membres des instances nationales et régionales se doit d'être transparente et rigoureuse. Il en est de même pour la cooptation de bénévoles participant aux commissions, à l'information, à l'inscription des électeurs, à la tenue des bureaux de vote. Il convient en effet de respecter les critères de sélection des personnes désignées et cooptées, d'en publier la liste et les fonctions qu'elles occupent. Une formation spécifique des présidents de bureaux de vote est nécessaire, celle-ci devant notamment inclure les problématiques de sécurité (urnes, listes électorales...) et la rédaction des procès verbaux.

L'organisation des élections de 2011 a retenu le principe de mise à l'écart des « encartés ». Je m'interroge sur l'opportunité de maintenir une telle disposition. N'écarte-t-on pas ainsi des compétences qui pourraient profiter au processus électoral ? En favorisant un contrôle réciproque entre partis, n'aboutirions nous pas à une organisation plus efficace ?

Les instances régionales de gestion des élections à l'étranger doivent s'appuyer également sur la société civile locale, en l'occurrence les associations de tunisiens, pour toucher l'ensemble de nos compatriotes dispersés sur de grandes aires géographiques. Elles ont à décentraliser les lieux d'inscription pour diminuer les distances à parcourir par les citoyens (jusqu'à des centaines de km). Il s'agit que l'ensemble des tunisiens s'approprient progressivement les élections (compréhension du processus, participation citoyenne) et de diminuer l'abstention.

L'utilisation des nouvelles technologies a prouvé son efficacité afin d'accompagner le processus : information, inscription et vote. A cet égard, des modalités d'inscription et de vote à distance sécurisés doivent être mises en place.

Le fait que l'élection se déroule sur un territoire qui n'est pas le territoire tunisien et dans le contexte de tunisiens

vivant à l'étranger doit être pris en compte dans l'organisation du processus électoral et la communication avec nos concitoyens. Il est par exemple utile de prévoir des canaux d'information des électeurs adéquats, des règles bancaires adaptées, une implantation des bureaux de vote tenant compte des distances à parcourir par les électeurs, le recours aux deux langues arabe et français, pour tenir compte de la diversité des capacités individuelles de nos concitoyens.

La distance de la circonscription au territoire national, son étendue rendent perceptible l'importance que revêt la qualité des sites web dédiés à l'élection et les informations mises en ligne (site national ou propre à une circonscription). Un effort est nécessaire pour que le site national mette toutes les informations (législations électorales, décisions ISIE, formulaires...) à disposition en temps réel et de façon fiable pendant toute la durée du processus, ceci dans les langues arabe, française et anglaise. Ce site doit intégrer les informations spécifiques aux circonscriptions à l'étranger : périodes d'inscriptions et dates du vote, listes de bureaux de vote, composition des instances régionales etc.

Au passage, je tiens à témoigner que des responsables et employés de collectivités locales françaises ont apporté une aide conséquente et solidaire au processus électoral tunisien, par exemples en prêtant des salles de réunion ou en mettant à disposition différents locaux de mairies pendant les trois jours de vote (et la soirée de dépouillement !) et du matériel de vote (isoloirs, urnes...).

S'agissant du mode d'inscription des électeurs, je pense que seule l'inscription volontaire est de nature à permettre d'éviter les doublons et de réduire les fraudes au maximum. Enfin, je pense qu'il faut travailler dans un meilleur esprit d'anticipation, qu'il s'agisse de fixer les règles du processus électoral (inscription sur les listes électorales...), des documents utilisés, de la localisation des bureaux de vote, par exemples. Les règles et les moyens humains et logistiques fixés au niveau national et de chaque circonscription devraient être définis avec clarté et stabilisés au tout début du processus.